



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 27 février 2020



Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne : question parlementaire n° 1862 de Madame la Députée Nancy Arendt

Monsieur le Ministre,

Je me réfère à la question parlementaire reprise sous rubrique qui a également été adressée au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Dans ce contexte, je tiens à vous informer que le MENJE se déclare non-compétent pour fournir des éléments de réponse relatifs à cette question parlementaire.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Alex Folscheid
Premier Conseiller de Gouvernement